Prêts aux petites entreprises—Loi

La vice-présidente adjointe: Plaît-il au comité d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La vice-présidente adjointe: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La vice-présidente adjointe: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La vice-présidente adjointe: A mon avis, les non l'emportent.

Des voix: Avec dissidence.

(L'amendement de M. Gagliano est rejeté.)

La vice-présidente adjointe: Nous passons maintenant à l'amendement suivant: M. Gagliano, avec l'appui de M. Baker, propose:

Qu'on modifie le projet de loi C-63, à l'article 3, en supprimant la ligne 6, page 3, et en la remplaçant par ce qui suit:

«cent cinquante mille dollars».

La vice-présidente adjointe: Plaît-il au comité d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La vice-présidente adjointe: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui

La vice-présidente adjointe: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La vice-présidente adjointe: A mon avis, les non l'emportent.

Des voix: Avec dissidence.

(L'amendement de M. Gagliano est rejeté.)

• (1640)

M. Baker: J'invoque le Règlement. Je me demande si la présidence pourrait nous expliquer pourquoi elle a modifié la manière de voter relativement à cet article.

La vice-présidente adjointe: Il y a deux façons de procéder. La première fois, je n'ai pas fait demander quels députés étaient pour et quels députés étaient contre et je n'ai pas fait compter les votes. Si les députés avaient insisté pour qu'on les compte, je l'aurais certainement demandé. Comme on m'a dit que l'amendement était rejeté avec dissidence, compter les votes était superflu.

L'article 3 est-il adopté?

Des voix: D'accord. (L'article est adopté.)

(Les articles 4 et 5 sont adoptés.)

(L'annexe est adoptée.)

(Le titre est adopté.)

(Rapport est fait du projet de loi.)

L'hon. Bernard Valcourt (au nom du ministre de l'Expansion industrielle régionale) propose: Que le projet de loi C-63 modifié soit agréé.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Quand lironsnous le projet de loi pour la troisième fois? Maintenant, si la Chambre y consent?

Des voix: D'accord.

M. Valcourt (au nom du ministre de l'Expansion industrielle régionale) propose: Que le projet de loi soit lu pour la 3° fois et adopté.

M. George Baker (Gander—Twillingate): Madame la Présidente, ce projet de loi dont la Chambre est présentement saisie à l'étape de la troisième lecture est vraisemblablement l'un des pires à avoir été présenté à la Chambre depuis un siècle.

Des voix: Oh, oh!

M. Baker: Il fait injure aux pêcheurs. Je m'étonne de l'attitude de certains députés qui représentent des provinces où se pratique la pêche et dont les milliers de pêcheurs s'imaginaient qu'ils avaient obtenu des garanties du gouvernement. Ils n'ont pas d'argent à gaspiller. Ils ne sont pas riches. Ils ne sont pas assurés d'un revenu garanti comme les députés. Ils ne touchent pas un chèque de salaire chaque mois. Ils sont à la merci des intempéries, du poisson, des affaires internationales, des flottilles de pêche françaises, américaines et russes, et de la Communauté économique européenne. Voici maintenant que le gouvernement du Canada abolit le seul programme de prêts garantis qu'ils avaient. Le gouvernement leur enlève la garantie et leur impose un droit. Il a créé deux catégories de producteurs primaires. Nous venons tout juste de nous occuper du programme de prêts aidant aux opérations de pêche et de dire aux pêcheurs du Canada ce que nous allons faire d'eux, et dans quelques minutes, nous allons nous occuper du programme de prêts aidant aux opérations agricoles. Le gouvernement balance par la fenêtre le programme destiné aux pêcheurs.

Vous remarquerez que les deux programmes sont presque identiques, étant donné qu'ils ne diffèrent que par un seul mot. Pourtant, ce mot fait toute une différence pour le gouvernement. Celui-ci a dit qu'il allait se débarrasser d'une loi et en rétablir une autre. Les pêcheurs vont se demander pourquoi.

Quelqu'un croit-il vraiment qu'en vertu de ce projet de loi, les pêcheurs de la Nouvelle-Écosse, de Terre-Neuve ou de l'Île-du-Prince-Édouard vont pouvoir obtenir un prêt d'un directeur de banque? Pourquoi les banques accorderaient-elles un prêt à des pêcheurs en vertu de ce bout de papier? Elles ne leur en accorderont pas. Le gouvernement n'offre pas une garantie à 100 p. 100. Elles ne vont pas émettre de prêts de toute façon parce que des centaines de pêcheurs de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve vont maintenant risquer des saisies. Ils pensaient avoir une garantie dans le cadre du programme de prêts aidant aux opérations de pêche.